



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 31 octobre 2018

CONVOCAATION : 24 octobre 2018

AFFICHAGE : 24 octobre 2018

PRESENTS : CANTENEUR Bruno, CHAXEL Chantal, KIRSCH Michèle, JEANPIERRE Vincent, MARCHAND Ginette, NICLAS Claude, PELTRE Béatrice, POIREL David, SCHOLZ Laurent et SEYBOLD Christophe

MEMBRES ABSENTS et EXCUSES : 0

POUVOIRS : 0

MEMBRES AYANT DELIBERE : 9

SECRETAIRE DE SEANCE : CHAXEL Chantal

20 H 30 : Madame le Maire ouvre la séance.

- **SITE DE LA COMMUNE** : La demande de stage informatique du 19 au 30 novembre 2018, formulée par Alexis GEORGES en Formation à l'IFA-Tech de Metz a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée. Le stagiaire aura pour mission d'aménager le site de la commune, durant 35 heures de stage entre le 19 au 30 novembre. Une convention de stage pratique a été signée.
- **GENDARMERIE** : En présence de représentants de l'association « Ages et Vie », une réunion d'informations aura lieu le mardi 6 novembre, à 10 h 30 en mairie, avec Michel MARCHAL, afin de réfléchir sur l'avenir de la gendarmerie.
- **AIRE DE JEUX** : Dans l'attente de concrétiser ou non ce projet, l'arborescence de ce lieu est en attente.
- **EGLISE** : Le devis de 540 €, présenté par « DMJ Toiture et Rénovation » de Chenicourt a été validé par l'assemblée afin nettoyer les chéneaux du clocher. Nicolas Massel sera sollicité pour nettoyer tous les chéneaux bordant l'édifice.
- **FETES DE FIN D'ANNEE** :
 - Noël des enfants : Un spectacle de magie sera proposé aux enfants du village avec la collaboration de JTS. Celui-ci est prévu le **dimanche 9 décembre à 14 h 30**, à la salle des fêtes de Bezange.
 - Les 9 enfants de – de 3 ans recevront un cadeau « spécial Enfants non scolarisés ». Chantal Chaxel est missionnée pour finaliser cette catégorie.
 - Un colis de Noël sera distribué aux personnes âgées qui ne souhaitent pas participer au repas annuel de la commune. Ce colis « pique-nique gourmand » d'une valeur de 30 € sera commandé auprès de la Société « Les Fous du Terroir ».
 - Le repas des anciens est prévu le 5 janvier 2019, dans un restaurant local.
 - La cérémonie des vœux est programmée pour le vendredi 11 janvier 2019, à 18 h. Les galettes seront commandées à la boulangerie locale.



- **SDAA** : L'assemblée a accepté à l'unanimité, la demande de sorties du SDAA 54 des communes d'IGNEY, MOIVRONS, VILLERS-LES-MOIVRONS.
- **SOUSCRIPTION à la SPL Gestion Locale du Centre de Gestion (Société Publique Locale)** : Affiliée au Centre de Gestion, la commune accepte de procéder à la souscription d'une action pour entrer au capital et continuer à bénéficier des prestations facultatives qui seront désormais assurées par la SPL, à partir du 1^{er} janvier 2019. Le coût unitaire de l'action souscrite au sein de la SPL est de 100 €. Le coût de cette opération sera neutre financièrement pour la collectivité puisqu'il sera compensé par la réduction du taux de cotisation facultative au CG : Taux réduit à 0 % au lieu de 0,4 %, à compter du 1^{er} août 2018.
- **ASSURANCES CONTRAT DE PREVOYANCE : MAINTIEN DE SALAIRE** : L'assemblée accepte et délibère sur la proposition du CDG 54 : Souscrire au Contrat de prévoyance avec le CDG 54 (Garantie maintien de salaire). Elle souscrit à l'option **« Garantie 1 : Risque « incapacité temporaire de Travail » + invalidité** dont le taux fixé à 1,31 % est dédié à la couverture du risque de prévoyance.
- **ORDURES MENAGERES** : En fin de séance, le Maire a fait état de la nouvelle procédure de ramassage des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2019. Gérée par la CCS qui a la compétence des OM. Celle-ci s'est rapprochée de la CCTLB (Communauté de communes du territoire Lunévillois à Baccarat).
Depuis février 2018, une convention de groupement de commande a été approuvée par la CCTLB et la CCS, afin d'attribuer conjointement un contrat de concession pour une délégation de DSP (Délégation de Service privé) relative à la collecte, au tri et au traitement des déchets ménagers sur les 2 territoires. La société **Onyx Est**, nommée délégataire, assurera cette mission pour une durée de 10 ans à compter de 2019. L'objectif principal étant de diminuer au maximum les déchets ménagers.
Désormais, le ramassage des bacs à puces (adaptés à la composition de la famille) s'effectuera à la levée, à raison de 12 levées par an. Seuls, les apports volontaires de verre resteront d'actualité. Des sacs jaunes mis à disposition par les mairies seront ramassés devant chaque habitation, tous les 15 jours.
Cependant, ces nouvelles dispositions seront expliquées individuellement par 2 ambassadeurs du tri chargés de rencontrer chaque famille. L'année 2019 sera une année expérimentale avant d'officialiser ces collectes d'OM à la levée.

La séance a été levée à 22 h 30.

ARRACOURT, le 5 novembre 2018
Le Maire, Ginette MARCHAND,

